

# LE COM & vous

JUVIGNAC  
CONTOURNEMENT  
OUEST DE MONTPELLIER  
SAINT-JEAN  
DE-VEDAS

DÉCEMBRE  
2025

N° 6

## LES DERNIÈRES AVANCÉES EN VUE DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

LE COM, UN OUTIL AU SERVICE DES MOBILITÉS  
DU QUOTIDIEN DANS L'OUEST MONTPELLIÉRAIN

P. 3

**L'actualité  
du projet**

P. 7

**Les travaux  
préparatoires  
débutent**

P. 8

**L'équipe chantier  
s'organise**

### OBJECTIFS

- Une meilleure fluidité.
- Un accès à de nouvelles solutions de mobilités décarbonées.
- Une réduction des nuisances sonores et une amélioration du cadre de vie dans les quartiers Ouest de Montpellier, de Juvignac et de Saint-Jean-de-Védas.



TOUT SAVOIR  
SUR LE PROJET

[contournement-ouestmontpellier.fr](http://contournement-ouestmontpellier.fr)

# édito



Salvador NUNEZ

Directeur opérationnel

## Le COM a franchi de nouvelles étapes décisives

Cet été, l'enquête publique environnementale qui fait suite au dépôt de notre dossier de demande d'autorisation environnementale (DAE) s'est conclue par un avis favorable de la Commission d'enquête, avis qui a été remis à Monsieur le Préfet de l'Hérault le 3 octobre. Cet avis favorable est venu s'ajouter à celui du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), ainsi que ceux de plusieurs organismes réglementairement consultés. Enfin, le 30 octobre, le Préfet de l'Hérault a signé l'arrêté d'autorisation environnementale, dernier feu vert administratif au lancement du chantier.

Nous avons également pu constater, par le biais de notre sondage annuel mené par l'IFOP au mois de septembre, que l'adhésion des citoyens au projet du COM est toujours aussi massive.

Le projet a franchi de nouvelles étapes, certes majeures, mais en toute franchise certainement pas les dernières. La réalité est que nous n'avons jamais mis autant de temps pour faire ce que nous faisons. Autrement dit, nous avançons dans un contexte très difficile, où nous devons faire face à de très nombreuses contraintes et des exigences jamais rencontrées. Au regard de l'expérience qui est la mienne, je peux dire objectivement que nous n'avons jamais travaillé dans de telles conditions. Je ne fais pas référence aux quelques opposants au projet, il est question ici de complexité administrative et de complexité de fonctionnement avec les collectivités en présence. Les cadres réglementaires et légaux font partie intégrante des grands projets d'aménagement, mais leurs applications de plus en plus pointilleuses viennent aujourd'hui clairement les retarder, à l'image de la paralysie observée au niveau national.

Nous continuons notre mission dans ce contexte particulièrement complexe avec résilience. Nous sommes dans un état d'esprit combatif, rigoureux et droit pour faire face à ce niveau de complexité jamais connu. En tout état de cause, il y a de moins en moins d'obstacles et nous travaillons avec une grande implication à les franchir un après l'autre. Nous sommes déterminés à réaliser cette opération dès que possible. Les dernières actualités, ainsi que le soutien du monde économique, mais également des citoyens éminemment concernés, renforcent d'autant plus notre vigueur au service de l'implication que nous mettons à réaliser ce projet tant attendu et d'intérêt général.

L'autorisation environnementale récemment délivrée par le Préfet permettant le lancement du chantier, l'acquisition des espaces nécessaires à la réalisation du projet, ainsi que la maîtrise du foncier destiné aux compensations sont de véritables enjeux majeurs ; ce sont ces deux points qui définiront précisément la date effective de début des travaux.

Mais pour l'heure, ce sont donc les travaux préparatoires qui débutent. L'arrêté préfectoral nous y autorisant désormais, c'est une phase de libération des emprises qui commence (mise en place des clôtures provisoires, débroussaillage...) afin de permettre l'accès aux espaces pour la réalisation des diagnostics d'archéologie préventive et aux déviations de réseaux situés sur le tracé des futurs travaux.



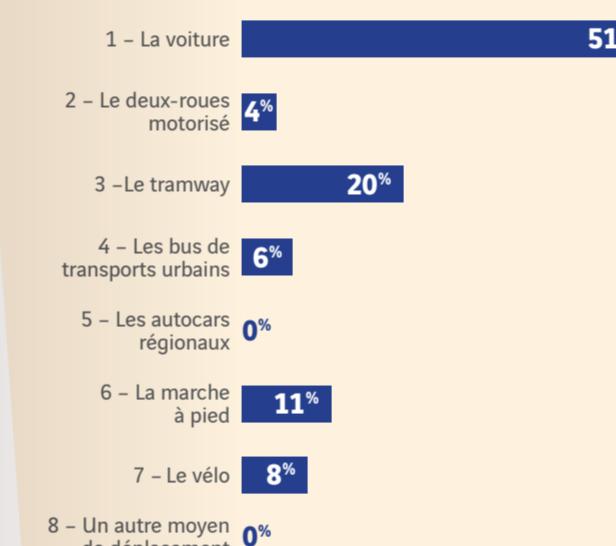
Regardez la vidéo de présentation du Contournement Ouest de Montpellier en scannant ce QR code.

## Le projet du COM massivement plébiscité par la population

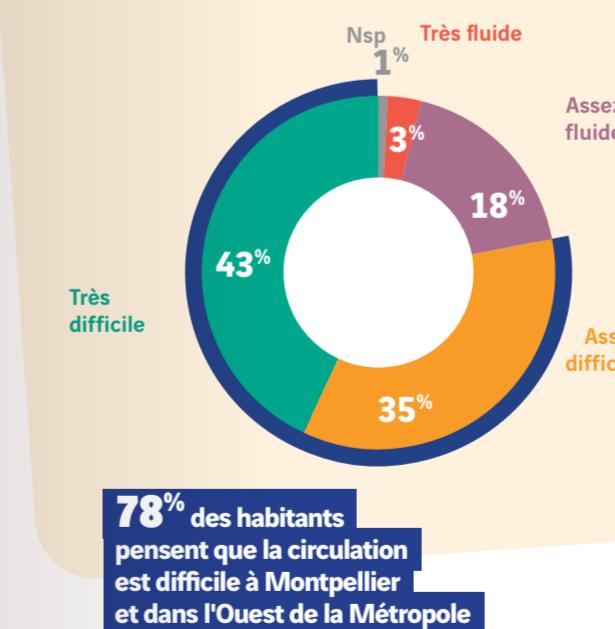
Depuis 2022, une enquête est menée chaque année par l'IFOP afin de connaître la perception des habitants de l'Ouest montpelliérain au sujet du projet du COM.

Réalisée du 1<sup>er</sup> au 10 septembre 2025 auprès d'un échantillon de 812 personnes représentatif de la population des quartiers ouest de Montpellier, des communes de Juvignac et Saint-Jean-de-Védas, ainsi que de communes alentours à l'Ouest\*, découvrons les principaux enseignements de cette dernière vague.

Dans un contexte où : **La voiture reste très nettement le mode de transport le plus utilisé devant le tramway avec 51% ; une part qui grimpe jusqu'à 74% en s'éloignant le Montpellier.**



Une circulation toujours majoritairement jugée encombrée par les habitants



86% des sondés se DÉCLARENT

favorables au COM  
Dont 35% tout à fait favorables



90% des habitants interrogés pensent que « c'est utile »

9 habitants sur 10 de la métropole montpelliéraine estiment que

« le COM est une bonne chose »

87% estiment que c'est « NÉCESSAIRE »

90% pensent que le projet « va permettre d'améliorer les conditions de circulation dans l'Ouest de la Métropole »

81% pensent qu'il va améliorer la tranquillité des communes actuellement traversées par la circulation

## LE COMMENTAIRE du sondeur

Frédéric DABI

Directeur général IFOP Opinion



Il s'agit d'une adhésion massive et claire, tous les indicateurs sont au vert. Dans un contexte où la voiture reste le moyen de transport le plus utilisé et face à une situation d'encombrements clairement établie, le projet du COM fait figure d'élément facilitateur.

Ces chiffres largement et massivement favorables au projet, avec, en plus, une notoriété qui progresse, illustrent l'idée que le projet est largement attendu et répond aux besoins pour améliorer la vie quotidienne.

# Le projet du COM en bref



**2 REQUALIFICATION DE LA RM132**

La RM132 actuelle, déjà en 2x2 voies, va faire l'objet d'un réaménagement et d'une requalification. Un viaduc permettant le franchissement de la vallée de la Mossone est en cours de définition dans le secteur de l'Engarran. D'une longueur d'environ 300 m, il permettra de limiter l'emprise sur les terres naturelles et viticoles, l'impact sur la faune liée au cours d'eau et la flore de ses berges. Il répondra également aux enjeux hydrauliques de cette zone inscrite au Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI). Trois bassins de protection et de préservation de la ressource en eau seront par ailleurs construits de part et d'autre du viaduc.

**3 ÉCHANGEUR DE GENNEVAUX**

Le giratoire Maurice Genneaux dit "Paulette" fera l'objet d'importants travaux. Un viaduc d'une centaine de mètre sera réalisé afin de permettre au COM de passer par-dessus les voiries existantes. L'enjeu ici est de mailler la circulation routière avec le réseau des transports en commun ; le secteur accueillera le terminus de la ligne 5 de tramway.

**4 ÉCHANGEUR DE RIEUCOULON**

Rétablissement de la RM613 par-dessus le COM avec la création d'un giratoire au Nord permettant un accès à la ZAC du Rieucoulon. Réalisation d'une voie latérale côté Ouest du COM (rétablissement RM612) pour tous les usagers (piétons...).

**5 DEMI-ÉCHANGEUR DE BELLEVUE**

Le demi-diffuseur de Bellevue assurera les échanges en direction du Nord (A750), entre le COM et la RM132 (route de Latte) / zone de la Condamine et plus au Sud la RM612 (route de Sète).

**6 DEMI-ÉCHANGEUR SUD**

Dans le secteur de la Condamine à Saint-Jean-de-Védas, deux voiries parallèles seront construites de part et d'autre du contournement pour faciliter l'accès aux zones commerciales. Quant au COM, la circulation passera en contrebas de celles-ci pour permettre une liaison directe et plus rapide, sur 800 mètres, entre le Nord et le Sud et inversement. À ce jour, l'ensemble des circulations est mélangé aux mêmes endroits rendant les déplacements plus longs.

Images à caractère illustratif, non définitives, réalisées dans le cadre des études en cours sur la base de l'avant-projet sommaire et susceptible de modifications.

# Les indispensables acquisitions foncières

Afin de réaliser les travaux, il est nécessaire d'acquérir les espaces aux abords de l'axe existant, désignés « emprises ».

Le travail de réflexion et d'optimisation du projet a permis de réduire de manière conséquente les emprises par rapport au périmètre initial, préalablement annoncé dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique. 2/3 de la surface nécessaire au projet sont situés sur le domaine public. Au-delà de celui-ci, les études foncières et l'enquête parcellaire ont permis de limiter les besoins à : 116 propriétaires identifiés sur la commune de Saint-Jean-de-Védas, 21 sur Juvignac et 38 sur Montpellier. Sur cet ensemble, on dénombre une dizaine de bâtis (commerciaux, agricoles ou d'habitation).



«Aujourd'hui, nous maîtrisons 61% des parcelles nécessaires au projet et 76% des surfaces concernées. Les expropriations concernent, à date, 87 unités foncières qui sont devant la Juridiction de l'Expropriation à des stades d'avancement différents, ce qui représente à peu près la moitié des dossiers. Bien évidemment un accord amiable reste possible tout au long de la procédure.» précise Valéry ENGELHARD, responsable foncier.

Salvador NUNEZ, Directeur opérationnel indique par ailleurs que les acquisitions foncières se poursuivent également concernant les terres dites «de compensation». Il s'agit d'espaces naturels à acquérir, comme la loi l'exige, afin de compenser les espaces impactés par ailleurs dans le cadre des futurs travaux. «Nous avons proposé d'acquérir 280 hectares ; ces parcelles seront immobilisées et rétrocédées au Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) qui en assurera la gestion. Ces espaces naturels deviennent, grâce à ces conventions, protégés, il est important de le souligner. Une zone dans le secteur de l'Engarran va même être aménagée et ouverte au public comme lieu de promenade.»

## Le cas concret d'un riverain du COM : Rencontre avec Sandor KISS, gérant de KISS Nutrition

«Je gère une boutique de produits de nutrition pour les sportifs, située sur la route de Sète à Saint Jean-de-Védas, à proximité du rond-point du Rieucoulon. Nous sommes installés depuis 2017 ; cela fait des années que l'on sait qu'il va y avoir des travaux, que l'on parle de ce projet, on attendait simplement de savoir quand celui-ci serait réalisé. Lors d'une réunion à la Chambre de Commerce, les choses ont commencé à se préciser et nous savions que nous allions être directement concernés. Il nous a été confirmé que les travaux ne pourraient pas éviter le bâtiment où se situe notre commerce ; nous sommes d'ailleurs plusieurs commerçants dans ce cas de figure. J'avais consulté un avocat afin de prendre conseil ; nos craintes étaient de savoir comment les choses allaient se dérouler, ce qui allait nous être proposé. Et je dois dire que cela a été plutôt rapide ! Le responsable foncier nous a demandé des documents, notamment nos bilans afin d'évaluer notre chiffre d'affaires. Quelques semaines plus tard, une proposition d'indemnisation nous a été faite ; elle me semblait tout à fait correcte, ce que m'a confirmé notre comptable. Finalement, cette indemnisation correspond au prix que j'aurais pu retirer de la vente de ma société, voire même un peu plus étant donné l'instabilité économique actuelle. Nous avons donc rapidement conclu un accord amiable. 70% de l'indemnisation nous a d'ores et déjà été versé, les 30% restants sont bloqués chez le notaire jusqu'à la libération des lieux. D'ici la fin de l'année, nous aurons liquidé notre stock et nous nous concentrerons ensuite sur notre deuxième boutique située à Vendargues. C'est une opportunité pour nous ou pour d'autres de partir à la retraite en ayant vendu à un prix correct. C'est parfois douloureux mais franchement c'est bien géré. Nous avons eu affaire à quelqu'un de sérieux et «règlo». Ces travaux sont une nécessité, cet axe est surchargé et dangereux, j'ai eu l'occasion d'assister à plusieurs accidents mortels ces dernières années. Il y a des embouteillages partout et cela remonte jusqu'à Juvignac ou jusqu'à l'A9. Je suis convaincu qu'il faut faire ce COM.»

# Enquête publique environnementale : l'avis favorable de la commission

Du 15 juillet au 29 août 2025 le public a pu consulter le dossier et du 28 juillet au 29 août 2025, le public a pu déposer ses contributions sur un registre dématérialisé ouvert en ligne, sur des registres physiques dans les mairies des communes de Montpellier, Saint-Jean-de-Védas et Juvignac, ou par courriers adressés à la commission. Quinze permanences ont été mises en place sur la période. La commission a rendu un avis favorable le 3 octobre dernier. Retour sur les principaux faits marquants.

## Les objectifs

L'enquête publique environnementale a pour but de permettre aux personnes intéressées de :

- connaître la nature, la localisation, les caractéristiques principales du projet ainsi que ses impacts sur l'environnement et les mesures associées ;
- s'exprimer notamment sur l'étude d'impact complétée, la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et les demandes de dérogations et d'autorisation.

Dans ce même cadre, la commission d'enquête, diligentée par le tribunal administratif de Montpellier, recueille, analyse et considère les avis formulés par le public, l'Autorité environnementale, le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et les organismes associés ou consultés.

À l'issue de la procédure, la commission établit un rapport avec des conclusions motivées, remis au Préfet de l'Hérault pour l'aider dans sa prise de décision.

## Une participation record

L'enquête publique, qui aura duré un mois et un jour, a mobilisé **5 282 contributions**. À titre de comparaison, c'est huit fois plus que la consultation de 2020 ou encore cinq fois plus que pour le sujet de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan. Les contributions, déposées en ligne ou sur les registres papier, témoignent d'un vif intérêt du public. Parmi les avis exprimés, **65 % sont favorables, 34 % défavorables, et 1 % neutres**. « La mobilisation a été exceptionnelle. Elle montre que les habitants se sentent pleinement concernés par l'avenir de leur territoire », souligne Georges RIVIECCIO, président de la commission d'enquête.

## Une conclusion sans ambiguïté

Après analyse, la commission d'enquête a rendu un avis favorable à la délivrance de l'autorisation environnementale, avec quelques recommandations et sans aucune réserve.

« Le maître d'ouvrage a fait preuve d'une réelle prise en compte des enjeux environnementaux », note la commission. « Le projet, dans sa version actuelle, satisfait aux exigences réglementaires et démontre une volonté d'exemplarité. »

Il a été rappelé que plusieurs instances publiques ont confirmé la solidité du dossier :

### Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN)

a donné un avis favorable, avec des conditions qui ont été prises en compte sur les compensations écologiques et la désartificialisation ont été satisfaites.

### L'Agence Régionale de Santé (ARS)

a validé les mesures de prévention en matière de bruit, de qualité de l'air et de protection de la ressource en eau.

### La Commission Locale de l'Eau (CLE)

a estimé le projet conforme au schéma SAGE Lez-Mosson-Étangs Palavasiens, qui définit les objectifs et règles en matière de protection de la ressource en eau, de préservation des milieux aquatiques, de prévention des risques et la conciliation des différents usages. Des mesures, par ailleurs, déjà systématisées par VINCI Autoroutes.

« L'enquête publique a pleinement joué son rôle démocratique. Le projet, dans sa version actuelle, peut être autorisé », conclut la commission.

Tout savoir sur

## la Commission d'enquête

### Qui constitue la commission d'enquête ?

C'est le tribunal administratif qui désigne une commission et ses membres. Celle-ci est constituée de plusieurs commissaires-enquêteurs, eux-mêmes sélectionnés après audition par une commission départementale présidée par le président du tribunal administratif, ainsi que des représentants de la préfecture, de la DREAL, de la DDTM, du département, des collectivités territoriales, de l'association des maires et des associations environnementales.

### Quel est le rôle des commissaires-enquêteurs ?

Ils sont les garants d'une bonne information et participation du public et ils participent à travers leurs conclusions à la prise de décision par l'autorité compétente. Le but de l'analyse est de vérifier que le projet est bien d'intérêt général et de vérifier que le projet a une légitimité légale et qu'il répond convenablement à tous les textes en vigueur (code de l'environnement, Loi sur l'Eau, PPRI...).

### Qui sont les commissaires-enquêteurs ?

Il s'agit de personnes indépendantes et compétentes, chargée d'une mission de service public de façon occasionnelle ; ce ne sont pas des fonctionnaires. Ils ont un devoir d'exemplarité, de transparence, de réserve et d'impartialité. Les parcours professionnels sont variés : ancien militaire, gendarme, fonctionnaire de la DDTM ou DREAL, ingénieurs, architectes ... Généralement des personnes animées par le souci de l'intérêt général et intéressées par la vie du territoire.

# L'heure des travaux préparatoires

Une première phase d'envergure débute : délimitations des zones d'emprise, acquisitions foncières, études et diagnostics archéologiques, mise en place de clôtures provisoires, déviations de réseaux ou encore premiers terrassements. Moins visibles, ces premiers travaux sont pourtant essentiels au lancement du futur chantier. Tour d'horizon des dossiers principaux en cours.

## Les diagnostics archéologiques préventifs

Lors de tout grand projet d'aménagement, le Code du Patrimoine impose la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive. Elle a pour but d'assurer la détection et l'étude scientifique des vestiges susceptibles d'être détruits par des travaux liés à l'aménagement du territoire. Depuis une trentaine d'années, en milieu urbain comme en zone rurale, des milliers de sites ont été fouillés, étudiés, comparés. La somme des informations issues de ces fouilles a profondément enrichi la connaissance du passé. L'archéologie ne cherche pas des chefs d'œuvre ou monuments remarquables ; elle vise à connaître les territoires et les sociétés passées à travers les signes conservés par le sol, depuis les premières traces de présence humaine au Paléolithique et jusqu'à nos jours.

Par convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques (INRAP), une étude des emprises du COM a été menée. Sur les 119 hectares d'emprises liées à la réalisation du projet, 38,95 hectares ont été sélectionnés comme « zone des prescription archéologique » pour leur potentiel intérêt. Il s'agit de réaliser des sondages en vue d'un diagnostic sur une large surface ; cette phase devrait se dérouler sur 2 à 3 mois environ. A l'issue, un rapport sera rendu et identifiera ou non un ou plusieurs sites potentiels à investiguer plus en détail, ou parle alors de fouilles archéologiques. Si des fouilles sont confirmées, elles se dérouleront quelques mois plus tard. Le reste des zones sera libéré progressivement, afin de permettre aux équipes de commencer les travaux principaux du COM.



## 32 km de réseaux à déplacer : un premier défi technique

En milieu urbain, les conduites souterraines sont partout. Électricité, gaz, eau potable ou usée ou encore câbles de télécommunications, tous les réseaux circulent dans le sol. Un certain nombre de ces réseaux se situent à des endroits où vont avoir lieu les futurs travaux du COM. Il convient donc de les déplacer. Ces nombreuses opérations seront effectuées par l'intermédiaire des 19 concessionnaires (ERDF, GDF...) et financées par ASF dans le cadre du projet.

Le recensement des concessions concernées dans l'emprise du futur chantier fait état de 32 km de réseaux à traiter. Leurs états sont tout d'abord vérifiés afin de déterminer si une simple protection du réseau durant les travaux serait suffisante ou si le déplacement est nécessaire. Depuis quelques mois, les premiers déplacements de réseaux ont débuté sur des espaces déjà acquis ; à date, 35% environ ont déjà été réalisés. Ils devraient se poursuivre durant toute l'année 2026, au fur et à mesure de la libération des espaces suite au diagnostic d'archéologie préventive.



## La libération des emprises : 40 hectares à traiter

Dès la délivrance de l'arrêté l'arrêté d'autorisation environnementale, les premiers travaux de déboisement et de débroussaillage pourront commencer. Sarah CORPARD, Chargée environnement nous précise « que le planning sera ajusté dans le strict respect des périodes favorables, globalement entre septembre et février. L'intervention durant ces périodes permet de limiter l'impact sur la faune et la flore. »



« Nous prévoyons de traiter cet hiver les zones définies comme "prioritaires" c'est à dire avec un enjeu archéologique et/ou de dévoiement de réseaux. Nous avons envoyé toutes nos emprises à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), qui a sélectionné 40 hectares comme zone de prescription pour la réalisation de diagnostics



# L'équipe de la Direction d'Opérations se constitue

La Direction d'Opérations du Contournement Ouest de Montpellier est l'équipe qui dirige toutes les phases préparatoires et réglementaires du projet ; elle pilotera également le futur chantier. Actuellement, l'équipe se complète peu à peu pour assurer la transition vers la phase opérationnelle qui nous conduira jusqu'aux travaux et à la livraison.  
**Découvrez ici les membres dédiés au projet !**

**Salvador NUÑEZ**  
Directeur Opérationnel



**Mathilde FROMENT**  
Directrice Opérationnelle Adjointe



**Mylène WOLFF**  
Conductrice d'opérations



**Benoît LETHUIN**  
Conducteur d'opérations



**Sylvie MOFFELEIN**  
Conductrice d'opérations



**Sophie LETHUIN-FARGE**  
Responsable communication



**Alexandre VICTORIN**  
Chargé de communication



**Ils sont à la tête du projet et du futur chantier.** Ingénieurs, ils ont à leur actif de nombreuses réalisations d'aménagement.



**Alizée OLIER**  
Référente Sécurité Chantier

Elle veille au respect de la réglementation afin d'assurer la sécurité des compagnons et des automobilistes.



**Sarah CORPARD**  
Chargeée environnement et décarbonation

Elle garantit la mise en place et le suivi des mesures environnementales tout au long des études et du chantier.

Ils constituent l'équipe de la conduite d'opérations. Mylène travaille sur le sujet des ouvrages d'arts (ponts, viaduc...). Benoît sera spécifiquement en charge du volet exploitation de la route et du suivi du trafic, entre autres. Sylvie supervise actuellement la libération des emprises et les travaux de déviation de réseaux.

**Alice MAURIOL**  
Gestionnaire financière



**Anne NAVARRO**  
Gestionnaire administrative



**Sophie OGIER**  
Gestionnaire de contrats



Elles sont en charge du volet administratif, financier, des commandes et des contrats du projet.

**Karine HARO-AKNINE**  
Assistante de S. NUÑEZ



**Valérie MENDEZ**  
Secrétaire polyvalente



Elles constituent le pôle secrétariat de la Direction d'Opérations.



**Valéry ENGELHARD**  
Responsable foncier

Il assure les missions liées aux différentes procédures d'acquisition foncière nécessaire à la réalisation du projet.

## UNE ÉQUIPE SUR LE TERRAIN POUR VOUS INFORMER 3 agents de liaison à votre écoute

Une équipe joignable du lundi au vendredi de 8 h à 18 h

**Clément MOURE**

SECTEUR:  
**JUVIGNAC/  
MONTPELLIER NORD**

Tél.: 06 71 78 73 72

clement.moure-ext@vinci-autoroutes.com



**Josiane BARTHOD**

SECTEUR:  
**MONTPELLIER/  
SAINT-JEAN-DE-VÉDAS**

Tél.: 06 47 61 45 69

josiane.barthod-ext@vinci-autoroutes.com



**Farès CHENANE**

SECTEUR:  
**SAINT-JEAN-DE-VÉDAS/  
MONTPELLIER SUD**

Tél.: 07 85 80 74 40

fares.chenane-ext@vinci-autoroutes.com

